

**MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES  
PASSÉ EN APPLICATION DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

| <b>OBJET DU MARCHÉ</b>                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>MISSION D'EXPERTISE ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DU<br/>PROJET DE CONSTRUCTION DES SALLES DES GRANDS PROCES.</b> |
| <b>LIEU : FLEURY-MEROGIS (91) ET AIX-EN-PROVENCE (13)</b>                                                                           |

**DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**  
**Mardi 25 aout à 12h00**

## **Article 1. Acheteur public**

---

### **1.1 Identification**

Le maître d'ouvrage est l'APIJ – Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice  
Situé Immeuble Okabé, 67 avenue de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin-Bicêtre

### **1.2 Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues**

Les candidats peuvent poser des questions relatives à cette consultation via la plateforme PLACE au lien suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3053594&orgAcronyme=d3f>

(ou en cas de problème technique via mail aux adresses suivantes : [morgane.moreau@apij-justice.fr](mailto:morgane.moreau@apij-justice.fr) et [nacima.nemmiche@apij-justice.fr](mailto:nacima.nemmiche@apij-justice.fr))

### **1.3 Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées**

Les dossiers d'offres seront obligatoirement transmis via la plateforme PLACE au lien suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3053594&orgAcronyme=d3f>

(ou en cas de problème technique via mail aux adresses suivantes : [morgane.moreau@apij-justice.fr](mailto:morgane.moreau@apij-justice.fr) et [nacima.nemmiche@apij-justice.fr](mailto:nacima.nemmiche@apij-justice.fr))

Les documents constitutifs de la réponse devront être signés électroniquement si le candidat en a la possibilité. Si l'offre du titulaire ne répond pas à cette demande, celui-ci adressera les documents originaux au maître d'ouvrage.

## **Article 2. Contexte de la consultation**

---

### **2.1 Objet du marché**

Mission d'expertise écologique et environnementale de l'emplacement retenu pour la construction des salles des Grands Procès à Fleury-Mérogis (91) et Aix-en-Provence (13).

### **2.2 Mode de passation**

Le présent marché est passé sans publicité conformément à l'article R.2122-8 du code de la commande publique.

### **2.3 Durée du marché : 6 mois**

### **2.4 Lieu d'exécution des prestations : Kremlin-Bicêtre (94), Fleury-Mérogis (91) et Aix-en-Provence (13)**

### **2.5 Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées**

### **Article 3. Contenu du dossier de consultation des entreprises**

- Le présent règlement de consultation (RC) et son annexe
- L'acte d'engagement valant également cahier des clauses particulières (AE-CCAP) et ses annexes :
  - o Annexe 1 : Modèle d'un acte spécial de sous-traitance ;
  - o Annexe 2 : Ensemble de plans PDF et DWG, et de photographies du site (cette annexe sera transmise aux candidats après le retour des chartes de confidentialité signées) ;

### **Article 4. Présentation des propositions**

Les candidats devront remettre l'ensemble des documents et renseignements suivants :

Pièces constituant l'offre :

1. L'acte d'engagement (AE-CCP), à compléter par une personne habilitée à représenter l'entreprise
2. Une note méthodologique indiquant :
  - ✓ la méthodologie proposée pour chacune des phases du marché ;
  - ✓ L'organisation retenue pour assurer la qualité des prestations ;
  - ✓ Les CV et qualifications des personnels intervenants ;

Ces documents seront rédigés en français.

### **Article 5. Critères de sélection des candidatures**

Conformément à l'article R.2144-7 du code de la commande publique, les candidats qui se trouvent dans un cas d'interdiction de soumissionner, qui ne disposent pas de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles ou qui ne peuvent produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur sont éliminés.

### **Article 6. Critères de jugement des offres et négociations**

La personne publique choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon la méthode décrite ci-après. Le jugement des offres sera effectué en tenant compte des critères et de la pondération suivante :

| Critères                        | Coefficient de pondération |
|---------------------------------|----------------------------|
| 1 – Prix                        | 40%                        |
| 2 - Valeur technique de l'offre | 60%                        |

La valeur technique des offres sera appréciée au regard du contenu du mémoire technique. La qualité de ce dernier sera déterminée à partir de l'évaluation des sous-critères suivants :

- Méthodologie proposée ;
- Organisation retenue pour assurer la qualité des prestations ;
- CV et qualification des personnels intervenants.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

A l'issue de l'analyse et, le cas échéant, des négociations, l'attributaire devra fournir les attestations et déclarations prévues aux articles R.2143-6 à R.2143-10 et R.2143-16 du code de la commande publique.

## **Article 7. Renseignements administratifs**

---

### **7.1 Date limite de réception des offres**

La date et heure limite de remise des candidatures et offres est fixée en page de garde du présent règlement de la consultation.

Les dossiers qui parviendraient à l'APIJ après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

Ils feront l'objet d'un renvoi à leur expéditeur.

### **7.2 Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Le délai minimum de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.